



**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 20 MARS 2018**

**Date de la convocation : 02 mars 2018**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Jean Yves ROSAZZA (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Titulaire), Monsieur Alain LAFONTANA (Titulaire), Monsieur Bernard PAGES (Suppléant), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Segundo CIMBRON (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Vincent DEDIEU (Suppléant), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Madame Carole VEILLARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°180320\_001  
MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DES MEMBRES DE GIRONDE NUMÉRIQUE**

## **DÉLIBÉRATION N°180320\_001** **MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DES MEMBRES DE GIRONDE NUMÉRIQUE**

**Vu** les arrêtés préfectoraux du 27 décembre 2017 portant modification de périmètre de certaines Communautés de communes et d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

### **CONSIDÉRANT LES MODIFICATIONS DE PÉRIMÈTRE**

- La Communauté de communes du Créonnais :
  - Intégration de la commune de Camiac et Saint Denis
  - Retrait de la commune de Cardan
- La Communauté d'agglomération du Libournais (CALI) :
  - Retrait de la commune de Camiac et Saint Denis
- Communauté de communes Rurales de l'Entre Deux Mers :
  - Retrait de la commune d'Escoussans
- Communauté de communes Convergence Garonne (ex Podensac, Coteaux de Garonne et de Lestiac sur Garonne, Paillet, Rions) :
  - Intègre la commune de Cardan et la commune d'Escoussans

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir prendre acte de l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 du nouveau périmètre des Communautés de communes et d'agglomération tel que décrit ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,  
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 20 mars 2018

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT